



L'empowerment, entre puissance et impuissances

Le cas des violences conjugales et intrafamiliales

Jean-Yves Trépos

Résumé

Français / English

On propose un modèle d'action publique articulé en trois dimensions (ontologique, politique, technique) pour rendre compte des difficultés du travail en coopération de deux groupes d'équipes prenant en charge, en Belgique, les violences conjugales et intrafamiliales. Ces équipes s'efforcent de surmonter leurs difficultés par des dispositifs de réflexivité qui mettent au cœur de l'action, l'empowerment ; une notion qu'elles ne jugent pas seulement pertinente pour désigner le travail qui s'accomplit au sein de leurs publics, mais qui vaut aussi au sein de leur collectif de coopération, dès lors que sont travaillés différents modes d'attachement aux dispositifs de coopération.

Grounded in a theoretical model of public policies, this papers deals with the various ways teams of social workers (in Belgium) are able to set in order to cooperate in the field of domestic violence. These teams (the ones on the side of making the victims safe, and the other trying to vest responsibility to the authors) try to overcome a various range of obstacles and difficulties, by setting devices for reflexivity. Empowerment, usually applied to help their audience, is here also used as a common goal for the teams, as long as everyone may find his/her own way to be attached to the devices of cooperation.

Entrées d'index

Mots clés : violences conjugales, empowerment, action publique, réflexivité, coopération

Key words : domestic violence, empowerment, public policies, reflexivity, cooperation

Texte intégral

Cet article examine des méthodes de travail généralement mises en œuvre pour affronter les saillances des violences conjugales, en considérant la place qu'elles accordent à l'idée d'*empowerment*, comme politique d'aide aux personnes concernées, mais aussi au sein des équipes qui ont la charge de ces actions.

Les outils d'action sociale contre les violences conjugales, terrain d'intervention professionnelle finalement assez récent (Jaspard *et al.*, 2003), ont d'abord été un peu approximatifs, hybrides de savoir-faire transposés d'autres secteurs du travail social et de philosophies sociales volontaristes, notamment féministes. Une trentaine d'années plus tard, l'appellation s'est élargie¹ et procédés et procédures semblent être au point : les intervenants puisent largement dans les ressources de la psychologie et de la criminologie (notamment en utilisant abondamment la notion de « cycle de la violence conjugale »²) et dans les différents succédanés de l'analyse systémique pour accueillir, sécuriser, réhabiliter les victimes. La prise en charge des auteurs³, encore plus récente, puise en partie aux mêmes sources. En partie seulement, car son développement s'est le plus souvent effectué de façon séparée et manifestement hors de la sphère d'influence féministe. L'une des originalités du terrain étudié ici est de montrer certaines des conséquences liées à un travail de rapprochement entre ces deux « côtés » d'une pratique professionnelle.

Comme c'est le cas pour les itinéraires des addictions aux produits, la trajectoire des victimes et des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales n'est pas aussi linéaire que ne pourrait le laisser penser la trilogie : accueillir, sécuriser, réhabiliter. Elle est faite d'allers et retours entre sécurité et insécurité, entre état de paix et état de violence, au point qu'il est parfois difficile d'afficher des résultats tangibles, du moins au sens attendu par les évaluateurs des politiques publiques. Travailler en termes d'*empowerment*, c'est alors pour les intervenants changer le sens de la durée de prise en charge tout en redéfinissant les relations de pouvoir pour promouvoir différents étayages de la puissance. Mais les intervenants dont nous présentons ici les actes n'entendent pas en rester là : pour eux aussi, cette nouvelle culture de la durée et du résultat peut être un facteur de renfort. On peut le comprendre si on fait l'hypothèse que l'*empowerment*, ce succès individué, repose en fait largement sur la force de l'attachement à des collectifs : collectifs de pairs, tels qu'on les trouve dans les groupes de parole, mais aussi collectifs d'intervenants sociaux, qui font travailler leur propre réflexivité. Cette conviction

1 On parle désormais de violences conjugales et intrafamiliales, pour inclure les violences s'exerçant directement ou indirectement sur les enfants (Deroff, Potin, 2013). J'utiliserai assez souvent l'expression raccourcie, qui n'est pas un enjeu dans cet article.

2 Dans ce qui suit, on pratiquera un triple usage des guillemets : soit ils serviront à insister sur une expression significative (ce qu'on appelle un usage autonome), soit ils encadreront une expression familière, soit ils encadreront une citation. En aucun cas ils ne signifieront une quelconque mise à distance ironique ou critique (ils ne seront pas synonymes de : soi-disant).

3 Le vocabulaire usuel sur ces terrains s'est fixé sur le couple victime / auteur par commodité, même si le plus souvent ce sont en fait des sténographies de processus (notamment de victimisation et de responsabilisation).

fonctionnait comme un impératif sur le terrain qui a été observé⁴ : on ne saurait étayer les petites victoires de la puissance d'être soi chez les victimes ou les auteurs, sans renforcer les dispositifs producteurs de confiance (comme on le verra, c'est l'un des indicateurs de la notion) au sein des équipes, voire, comme pour le cas traité ici, entre équipes distinctes. Il y aurait donc – et c'est ma thèse – non seulement une symétrie des entreprises d'*empowerment*, mais plus encore une action réciproque, peut-être une dialectique. Pour autant, comme on espère le montrer, les effets n'en sont pas identiques : si l'*empowerment* pour une victime ou un auteur consiste souvent à prendre le plus sereinement possible la mesure du chemin qui lui reste à parcourir, il devrait pour une équipe – si l'on en croit ces professionnels – conduire à inspecter plus souvent les territoires de leurs impuissances.

Est-ce à dire que cette conquête réflexive résume toute leur action ou qu'elle est le seul îlot de satisfaction dans un univers ingrat ? Le risque est grand de le laisser penser, tant la notion d'*empowerment* est apparue comme un météore dans le monde francophone, porteuse d'enthousiasmes qui renvoient les recherches de cohérence à plus tard et prétexte opportun à une confortable révision à la baisse des objectifs. Avant donc de montrer comment cette notion est à l'œuvre sur le terrain des violences conjugales, auprès des publics concernés, puis au sein des équipes, il me paraît nécessaire de situer dans un premier temps la démarche d'*empowerment* en tant que modalité d'action publique.

L'*empowerment* : un outil d'accès à la Cité

Quelques précisions initiales sont rendues nécessaires par l'usage d'un terme anglais. On vise un processus (préfixe « *em* »), mais qui doit pouvoir être visible (suffixe « *ment* »). Serait-ce un processus qui a à voir avec le pouvoir (le « *power* » que quelqu'un ou quelque chose avait sur moi et dont je me défais pour m'en approprier un autre) ? S'agit-il de remplacer une maîtrise par une autre ? Il existe une autre option : entendre dans « *power* », non pas la notion de pouvoir comme contrôle d'autrui mais la notion de puissance, comme processus de développement de soi. Faire de l'*empowerment* serait donc développer la puissance d'être soi⁵.

4 On s'appuie sur une observation participante intense d'équipes travaillant en coordination formelle sur les violences conjugales dans deux villes de Belgique : dans chacune des villes (Liège et La Louvière), au sein d'un dispositif négocié (des « Pôles de ressources spécialisés »), une équipe prenant en charge les victimes coordonnait son action avec une équipe prenant en charge les auteurs. L'observation s'est déroulée entre 2008 et 2012 (voir les modalités en encadré 3, en annexe). Je remercie Josiane Coruzzi, Claire Gavroy, Marisa Giancane, Anne Jacob, Cécile Kowal et Vincent Libert pour leur aide durant toutes ces années.

5 Les travaux philosophiques récents sur Descartes, Hobbes et Spinoza (Nicco-Kerinvel, 2004) ou sur la comparaison des traductions du Traité Théologico-politique de Spinoza (Ergün, Akal, 2009) invitent à se saisir des ressources offertes par les termes latins « *potestas* » (que l'on traduit souvent par souveraineté ou pouvoir étatique) et « *potentia* » (que l'on traduit souvent par puissance). On y voit nettement tout l'intérêt qu'il y a à la fois à les distinguer pour matérialiser deux modalités d'exercice de la force (comme on vient de le faire ici pour *empowerment*), mais aussi à ne pas durcir cette distinction (Spinoza, par exemple, n'est pas du tout constant dans son utilisation de ce vocabulaire et emploie souvent l'un pour l'autre). L'intérêt de cette souplesse d'utilisation serait de ne pas couper la puissance d'être soi – que l'on privilégie ici comme sens majeur – du pouvoir au sens banal du terme. Les situations de violences conjugales nous rappellent s'il en était besoin à quel travail sur le pouvoir on peut devoir un peu de puissance.

On met alors l'accent sur les visées et non sur les capacités (de nombreuses traductions proposent « capacitation » pour *empowerment* : sur ce point, je me situe à l'opposé de l'option prise par Balazard et Genestier, cités ci-dessous – qui choisissent « capacités » plutôt que « puissance », malgré mon accord avec leur propos d'ensemble). Enfin, comme nous sommes ici dans la perspective d'une disposition à construire ou à restaurer, il nous faut admettre que l'impulsion donnée à ce processus puisse venir de l'extérieur (qui est l'autre dimension du « *em-* »), par exemple pour faire suite à une évaluation en commun d'objectifs à atteindre. Considérée ainsi, la notion se présente comme une exigence (une sorte d'idéal régulateur pour une pratique par essence jamais close). Le risque est alors que l'on en parle sans la voir concrètement à l'œuvre. C'est pourquoi on a été ici particulièrement attentif à tous les dispositifs de travail qui font que l'*empowerment* est aussi une étape.

On peut admettre, au vu des débats et des avertissements que lancent certains, que l'*empowerment* soit une politique d'action discutable, qui pourrait se traduire par des techniques de travail variées, différemment ajustées à des situations ou à des terrains (des politiques publiques au sens de l'anglais *policies*). Mais cette notion n'est-elle qu'un objet-frontière (Star et Griesemer, 1989), mobilisable par beaucoup pourvu qu'on ne la creuse pas trop ou bien trouve-t-elle un fondement plus solide à un niveau qui n'a peut-être pas été explicité ? Pour justifier le choix de la deuxième possibilité, il faut considérer que l'*empowerment* fait partie de ces outils politiques (au sens de l'anglais *politics*) capables de donner un sens aux errances, aux déviances et aux déficiences sociales pour baliser une voie d'accès à la Cité (ce qu'en anglais on appelle *Polity*) parce qu'ils puisent de nombreuses ressources, à un niveau métaphysique, dans des stocks de visions du monde. La notion de « métaphysique » est là pour souligner que les politiques publiques engagent autre chose que du politique et du technique : des conceptions, pas souvent explicitées, de l'être-dans-le-monde et des objets du monde (autrement dit : des ontologies). C'est cette interdépendance du technique, du politique et de l'ontologique, décrite ailleurs comme un modèle (Trépos, 2012), que l'on se propose d'explicitier dans un premier temps.

Les valeurs du soin et du souci

Agir en professionnel (comme d'ailleurs en amateur) c'est, certes, mettre en œuvre des techniques de travail qui pourraient figurer dans un catalogue de formation, mais c'est aussi s'inscrire dans une vision du monde, c'est-à-dire, tout à la fois : dans une conception du passé, du présent et de l'avenir, dans une conception de la vérité, dans une conception des valeurs et dans une conception de l'action⁶. Faute de pouvoir développer toutes ces dimensions, on insistera sur les deux dernières.

Agir sur des situations de violences conjugales, c'est globalement « prendre soin de », pour mettre en sécurité – un terme qui figure comme une obsession des associations qui prennent

⁶ On reprend ici librement les conceptions du « *Worldview Group* », formé par les disciples de Léo Apostel à la Vrije Universiteit Brussels. Voir : Centre Leo Apostel (CLEA) et [www.vub.ac.be/CLEA/].

charge des victimes. L'étymologie apporte son éclairage sur la circulation en profondeur des valeurs : « sécurité » vient du latin *cura* par *securus* (libre de ; exempt de soin ou de souci). *Securus* (sûr) est du côté de la sûreté (le sens est considéré comme populaire), tandis que sécurité a plutôt un sens savant. « Assurer » vient de *assecurare* (donner de la sécurité), terme de mer désignant la mise en sécurité des bateaux. Cette racine latine autorise pourtant trois valorisations possibles de la sécurisation que l'on voit toutes à l'œuvre sur notre terrain d'observation :

- une valorisation intersubjective, que l'on nommera « *cura* », proche du sens courant de « souci » (être soi en s'inquiétant de l'autre ; avoir le souci de l'autre, c'est avoir le souci de soi) ; ces remarques sont une réélaboration de Heidegger (1986) et de Foucault (2001) ;

- une valorisation techniciste « *cure* », qui reprend plutôt le sens savant de « sécurité » (prendre soin de l'autre en utilisant un équipement technique) ; on combine ici les apports de Lacan (1966), de Parsons (1973) et plus récemment de Marzano (2006) ;

- une valorisation solidariste « *care* », qui reprend plutôt le sens populaire de « sûreté » (prendre soin de l'autre en mobilisant son environnement)⁷ – voir : Lynch, 2007 ; Tronto, 2009 ; Paperman, Laugier, 2006 ; Paperman, 2013 et Molinier, 2013.

Une action concernant les violences conjugales peut, successivement ou simultanément, engager ces trois valeurs : on s'efforce de construire une solidarité de proximité sécurisante (*care*), on met en place un dispositif thérapeutique pour redonner confiance en soi (*cure*), mais cela n'empêche pas de ressentir une inquiétude fondamentale quant à l'agir de la personne ainsi sécurisée (*cura*).

Les actes professionnels reposent par ailleurs, à des degrés divers et selon des combinaisons très nombreuses, sur des conceptions de l'action elles aussi très profondes (on peut les voir comme des guides de pratique implicites) : agir au coup par coup (pour faire face à un risque immédiat), agir sur le contexte (pour exercer un effet de long terme sur la situation), agir avec les acteurs (« co-agir » pour multiplier les prises sur la réalité à modifier). Les ressorts profonds de l'action peuvent donc être additifs, compensatoires ou autonomistes (sur ces points, Trépos, 2012). On peut mettre à l'abri une victime, inscrire un auteur dans un dispositif de traitement et recommencer ainsi, autant de fois que nécessaire, parce qu'autrement rien ne sera possible (action additive). On peut aussi mettre en place un travail de réhabilitation sociale et psychologique qui nécessitera des équipements importants et ne donnera pas des résultats tout de suite (action compensatoire). On peut enfin partir des attentes explicites d'une victime ou d'un auteur et les accompagner dans leur évolution, à leur rythme (action autonomiste). Pour une victime sécurisée dans un Refuge, il faudra réitérer des formes assistancielles de soutien quotidien ponctuel (additif), faire un diagnostic des liens établis et rompus entre les personnes concernées et mettre en place des ateliers permettant d'acquérir des outils de mise

⁷ Au sens strict, l'anglais « *care* » vient du bas-allemand « *chara* », qui signifie « peine », « déploration ».

à distance (compensatoire), inscrire la personne dans une dynamique d'autodéfinition de ses besoins et priorités (autonomiste). Et, le plus souvent, l'action elle-même combine ces trois guides de pratique à des degrés divers – ce qui rend vaine toute tentative pour les figer en « guides de bonnes pratiques ».

En bref, l'*empowerment* (considéré comme une conception politique) ne tient que dans la mesure où cette politique peut engager dans l'action ces ontologies du souci et de l'étayage (auxquelles d'ailleurs elle donne corps en les engageant et non en les appliquant).

L'empowerment, entre bas seuils des exigences et haut seuil du service

Certes, l'entrée (ou le retour) dans la Cité se construit par une configuration spécifique de la trilogie du soin (*Cura/cure/care*) et de la trilogie de l'action (additif / compensatoire / autonomiste), mais son vecteur le plus visible est une politique, qui définit les contraintes d'engagement. Faire des choix politiques dans ce domaine, c'est décider des coûts exigibles pour bénéficier du soutien. Ces coûts peuvent être plus ou moins élevés (contraintes faibles, moyennes ou fortes) et peuvent ou non autoriser une trajectoire (on dessine alors un itinéraire d'entrée dans la Cité, qui va du moins au plus contraignant ou on considère que certains n'arriveront que très difficilement à passer d'un degré au degré supérieur). La métaphore des seuils est souvent utilisée, parce qu'elle permet de rendre compte de l'effort, y compris corporel, qui est demandé (entrer dans la Maison est plus facile quand le seuil est bas).

Lorsque le seuil est bas, l'institution (par exemple un centre d'accueil de jour) accepte la personne telle qu'elle est, donc avec son inconstance et ses incohérences. Elle accepte que cette personne se serve de l'abri qui lui est offert, sans lui demander de présenter un profil social acceptable. Le choix politique est celui qui fait préférer le contact à la convention, le plus souvent au nom de l'urgence. L'urgence tend en effet à suspendre l'exercice normal des contraintes s'exerçant sur l'action : au nom de l'urgence, on peut offrir sans contrepartie, on peut « faire à la place de ».

L'action professionnelle sur les violences conjugales et intrafamiliales rencontre inégalement ces situations : le travail avec les auteurs est rarement à bas seuil, quand il est exercé « en deuxième ligne » (c'est-à-dire dans des associations comme celles que nous avons suivies). Il pourrait l'être, s'il était exercé en première ligne (par exemple au sein de la police). À l'opposé, le travail avec les victimes rencontre initialement ces dernières le plus souvent dans des situations d'urgence ou de faible exigence : il faut avant toute considération, mettre à l'abri.

Faible exigence pour les personnes accueillies et fortes exigences pour la qualité du service des accueillants : telle pourrait être la formule idéale de ce type de dispositif. Formule idéale car dans les faits, cette conjonction peut être difficile à tenir, la tendance de nombreuses institutions et de certains pouvoirs publics en Europe étant de considérer que le bas seuil d'exigence ne nécessite pas d'investissement professionnel conséquent. C'est tout le contraire qui est postulé par les équipes observées ici. Mais « bien accueillir », sans poser d'exigences,

c'est sécuriser dans les limites de l'investissement additif (dès que cesse l'action de protection, l'insécurité renaît). Les institutions sont donc confrontées à la nécessité d'étayer cet investissement initial par un travail de plus longue haleine.

L'*empowerment* pourrait être un échelon dans ce travail, à un seuil plus élevé. Pourquoi faut-il expliquer cela ? Balazard et Genestier (voir aussi Bacqué, 2005 ; Jouve, 2006 ; Bacqué, Biewener, 2013) soulignent que le modèle de Cité politique à la française, plus volontiers enclin à la protection et à une action publique fondée *a priori*, instauratrice, s'oppose au modèle anglais, plus volontiers autonomiste et correcteur (ou *a posteriori*) : dans ce cas, l'*empowerment* peut apparaître à quelqu'un qui conçoit et à quelqu'un qui met en œuvre une politique publique en France comme un risque de parcellisation et comme une illusion. D'où pendant longtemps une absence de relais public pour la diffusion de cette notion et sa promotion à l'heure des libéralismes.

Que désigne-t-on par ce terme lorsqu'il s'inscrit dans des dispositifs de travail ? Globalement, ce sont des projets plus ou moins autogérés (c'est-à-dire avec des professionnels de soutien en arrière-plan) : appartements émancipatoires pour des adolescents en difficulté (Wallace, 2001), appartements thérapeutiques, dispositifs spécifiques au sein d'hébergements d'urgence (de Graaf *et al.*, 2001) ou d'accueil spécialisé (par exemple pour victimes de violences conjugales). L'autonomisation proposée dans ces dispositifs ne saurait pour autant consister à laisser des personnes se recomposer par elles-mêmes : il s'agit de leur apporter un soutien professionnel tout au long du processus. C'est d'ailleurs ce qui fait dire à certains que l'*empowerment* est plutôt un horizon de sens qu'une réalité matérialisée de façon univoque. Une intention qui doit composer avec des formes d'intervention à haut seuil (de Graaf *et al.*, *op. cit.*), mais aussi avec des formes d'intervention à bas seuil (voir une observation dans un centre de réduction des dommages à Maastricht dans Trépos, 2007).

L'une des manières les moins coûteuses d'aider une personne (victime ou auteur de violences) à retrouver les moyens d'affronter les épreuves, consiste donc à lui permettre de renouer avec (ou d'accéder à) la puissance d'être soi. Entre l'emprise d'un autre – l'absence totale de contrôle sur sa vie (qui nécessite la prise en charge à bas seuil) – et la maîtrise de soi qui permet d'entreprendre et/ou de supporter l'échec (et donc met fin à la prise en charge en institution ou en ambulatoire), il est possible de définir une gradation de prises sur soi-même qui relèvent toutes de l'*empowerment*. Les énumérer n'aurait pas de sens : le fait de parvenir à fixer soi-même une limite aux interactions avec l'auteur peut être pour telle victime une affirmation de soi considérable, alors que pour telle autre ce sera la décision d'entreprendre une formation professionnelle longtemps sujet de frictions avec son compagnon, auteur des violences. Ce qui anime une démarche d'*empowerment*, c'est donc le fait d'enclencher, au rythme de la personne, un mécanisme de confiance. Dans cet enclenchement, l'une des ressources majeures dans les équipes est la force du collectif : avoir prise sur soi peut passer par le soutien d'un

groupe, selon des modalités qui peuvent varier (on comprend donc l'importance des groupes de pairs dans la prise en charge des auteurs).

Pour autant, ces dynamiques de prise en charge sur le quotidien doivent pouvoir être étayées par un engagement dans un dispositif permettant de poser des actes continus, ce qui élève nécessairement le seuil d'exigence. Il est prématuré tant que ne s'est pas opéré ce qu'on pourrait appeler le paradoxe de l'*empowerment* : parfois défaire ce qui paraît solide, parfois encourager ce qui paraît bien vain. Ainsi, le travail des équipes observées ici consiste à casser une fausse assurance d'être soi qui a besoin de la violence pour se perpétuer, afin d'installer une véritable puissance d'être soi ; alors que le travail des associations d'aide aux victimes consiste à casser une spirale du consentement et de la soumission, pour légitimer la puissance d'être soi.

Au bout de ces étayages, c'est une démarche de contractualisation qui illustre le mieux la phase préparatoire aux sorties des dispositifs d'aide. Le seuil s'élève parce que la contractualisation suppose que des efforts, éventuellement renégociables, sont demandés et acceptés. Le terme « contrat » peut bien sûr recouvrir une grande variété de situations, depuis le contrat presque léonin qu'une institution passe avec un auteur sous contrainte judiciaire, jusqu'au contrat qu'un autre noue avec cette même institution pour atteindre des objectifs délimités, en passant par les diverses formes du contrat thérapeutique. Idem pour des victimes. Une partie des dilemmes vient du fait que les auteurs entrent dans un processus contractuel plus ou moins tronqué, « léonin » selon l'expression courante (au moins pour ceux qui y sont sous contrainte et peut-être même pour les autres) et non pas vraiment un contrat « civique ».

Les petits pas de l'*empowerment* auprès des usagers

Dans ce qui précède, on a insisté sur deux dimensions, métaphysique (visions du monde) et politique (la graduation) qui donnent aux actions de ces professionnels leur étoffe morale et garantissent leur communauté de visée au-delà de leur dispersion. La question de savoir si ces dimensions préexistent aux techniques de travail, comme le ferait un référentiel ou si au contraire elles n'existent qu'incarnées, c'est-à-dire comme « politiques ontologiques » (Mol, 1999), dépasse le cadre de cet article (les raisons du choix de la seconde option ont été exposées ailleurs : Trépos, 2012). On s'efforcera plutôt de faire apparaître ces politiques ontologiques au fil de la description des techniques de prise en charge des auteurs comme des victimes de violences conjugales, telles du moins qu'il nous a été donné de les voir sur le terrain en Wallonie. Toutefois, ce n'est pas l'ensemble de ces actions qui est envisagé ici, mais ce qui permet de montrer l'utilisation qui y est faite de la notion d'*empowerment*. Pour respecter

l'histoire de ce champ d'intervention, on exposera successivement ce qui est mis en œuvre auprès des victimes et ce qui l'est du côté des auteurs⁸.

Du côté des victimes

« Le travail de dévictimation permet de mobiliser les ressources personnelles des victimes pour se défaire de l'emprise des auteurs, dépasser les sentiments d'incapacité et d'impuissance à faire changer leur situation, exercer au mieux leurs potentialités. On parle d'*empowerment*, comme d'une démarche qui vise la « déprise de l'emprise de l'autre ». Il s'agit pour nous d'aider les victimes à se doter d'une puissance sur leur propre existence. (...) Notre ambition est (...) de permettre à une victime de retrouver la puissance d'être soi. » [R.RW, 2009]

Ce propos très élaboré restitue au fond l'allure d'ensemble de la démarche des associations de prise en charge des personnes ayant subi ou subissant les violences conjugales et/ou intrafamiliales. Paradoxalement, il y est question de « dévictimation », ce qu'il faut expliquer : autant il est important que ces personnes se considèrent d'abord comme victimes de ces abus (et non responsables ou co-responsables), autant le travail des professionnels consiste à désubstantialiser ce constat et à permettre aux victimes de ne pas se considérer comme victimes à vie ou comme seulement définies par leur statut provisoire de victimes ; c'est ce qui est ici appelé « dévictimation ». Pour s'en approcher, on se limitera à la présentation du travail ambulatoire, l'un des dispositifs où l'on mesure le mieux l'écart entre les intentions politiques de prévention dont ils sont l'une des expressions et les pratiques effectives des personnes dont on se soucie (Fassin, 2004)⁹.

La prise en charge ambulatoire est-elle un bas seuil ?

Il est fréquent que les personnes qui se présentent à une permanence n'y reviennent pas. Il s'agit donc d'abord de « proposer un temps de parole libre et proposer une écoute ouverte, attentive à ce qui s'exprime d'irréductible à mon savoir de professionnel » [R.RW, 2010]. Puis de chercher à prendre du recul : « Très souvent, ces femmes cherchent à donner sens à chacun des faits de violence pris isolément (...) Une grande part de notre mission, dans cette première heure d'entretien qui sera peut-être la seule, consiste alors à inviter la personne qui est/a été victime à regarder les faits dévoilés d'un autre point de vue – celui, précisément, d'une femme victime. Il s'agit de (commencer à) mesurer avec elle les conséquences des violences prises dans leur ensemble » [*id.*]. À ce point de contact minimal (les professionnels parlent de « mission minimale »), on ne se fixe pas d'objectifs démesurés qui nieraient en quelque sorte, au nom de

⁸ Dans ce qui suit, les propos rapportés sont, sauf mention contraire, issus du rapport d'activités commun adressé en à la Région Wallonne en 2010 par les différentes équipes (ici : R.RW : 2010). Pour simplifier, on ne les différenciera que par leur public et on mentionnera « côté victimes » ou « côté auteurs » selon les cas.

⁹ Plusieurs travaux importants donnent une bonne idée de ce que l'on sait désormais sur ces terrains. Pour s'en tenir à quelques-uns, voir Bacchi, 1999 ; Vigarello, 1998 ; Kelly, 2010 ; Jaspard M. *et al.*, 2003 ; Hammouche, 2012 ; Dauphin, 2010 ; Freedman, Valluy, 2007.

la prise de conscience, l'inertie de certaines situations : « Une victime doit pouvoir repartir avec des questions, peut-être même idéalement avec une idée plus claire de ce qui est injustifiable y compris dans le cadre *a priori* rassurant de sa vie privée, mais surtout sans se sentir coupable de rejoindre l'auteur ni de n'avoir pu dévoiler plus tôt ce qu'elle subit » [id.]. Quoique pensent par ailleurs ces intervenants des vertus d'étayage du groupe, ils prennent la situation comme elle est d'abord vécue, celle d'une personne isolée, « souvent persuadée que la société n'avait "rien à faire" de ce qu'elle subit au sein du couple » [id.].

Lorsque le contact est renouvelé « et qu'un lien de confiance se construit entre nous, le travail de dé-victimisation peut être approfondi. Il se rapproche alors du travail mené auprès des femmes hébergées un certain temps. Le cœur de ce processus reste, en l'absence des résonances propres au groupe de parole, le récit que la femme fait d'elle-même. Le cadre de la permanence garantissant que ce récit trouvera une oreille attentive (plutôt qu'experte) et la discrétion. Autrement dit, ce que le cadre rend possible également, c'est une reconnaissance par un tiers de la femme en tant qu'individu, en tant que sujet capable d'autonomie » [id.]. On le voit, certaines des caractéristiques proches du travail à bas seuil sont clairement formulées (écoute attentive plutôt qu'experte), mais c'est le cadre (un tiers, une reconnaissance) qui garantit que le professionnalisme ne se dissout pas dans la compassion et que l'on est bien dans une démarche d'*empowerment*.

L'association peut espérer renforcer un processus qui s'est amorcé, en l'inscrivant dans un ensemble de services utilisables individuellement : les consultations psychosociales et juridiques, menées par plusieurs intervenantes de compétences différentes (travailleuses sociales, juriste, assistante en psychologie) ; le suivi individuel (et des suivis téléphoniques de victimes qui ne peuvent se déplacer) de moyen et long terme au niveau psychosocial ; le suivi juridique des victimes (accompagnement police, tribunal, avocat). Mais l'association accorde par ailleurs une grande importance aux groupes d'estime de soi. Les scénarios de protection mis en place avec les victimes sont connus par tous les travailleurs de l'association (ils sont affichés dans le bureau central de l'association, au Refuge) : il faut qu'ils puissent réagir en cas de danger.

Le cas de Mme G. (encadré 1) montre la succession des étapes au cours desquelles s'affirme cet *empowerment*.

Encadré 1

Le cas de Mme G. [id.]

Une présentation sommaire

« Mme G. vient à la permanence envoyée par son médecin traitant. Elle est divorcée depuis 6 mois et constamment harcelée par son ex-conjoint : il la suit partout, lui téléphone sans cesse, contrôle ses faits et gestes, s'est même déjà introduit chez elle en son absence pour lui voler des effets personnels et fouiller dans ses papiers. (il a copié la clef de son fils durant son droit de visite). Ce harcèlement incessant

provoque chez elle des problèmes de santé qui l'ont amenée à consulter son médecin. Elle se dit de plus en plus déprimée et ne sait pas quoi faire pour que le harcèlement cesse. (...) Lors de l'entretien, nous apprenons qu'elle a déjà déposé plainte plusieurs fois mais sans succès. Elle est découragée car rien ne bouge. Elle a d'ailleurs cessé de se rendre à la police où on lui dit que cela ne sert à rien. Elle dit ne rien comprendre à l'attitude de son ex-mari avec qui elle s'est séparée d'un commun accord. Elle ne se considère pas comme une victime de violence conjugale. Elle attribue l'échec de son mariage à l'usure et au manque de communication. »

Actions réalisées

« 1^{ère} étape : L'intervention de crise et à court terme : elle a pour objectif de permettre à la victime de parler en confiance, d'abaisser ses tensions émotives et son sentiment personnel d'impuissance et d'assurer sa sécurité (...)

1) Travail d'écoute et de retranscription des messages du GSM par une intervenante et la secrétaire. 2) Entretien avec Mme G pour retranscrire son histoire et le récit des faits de harcèlement. (...) 3) Accompagnement à la police de L. Elle est reçue tout à fait différemment lorsque les policiers comprennent que nous accompagnons Mme G et pourquoi nous intervenons à ses côtés. (...) 3 jours plus tard, l'ex-conjoint est entendu par la police. C'est la première fois qu'il est interpellé et sommé de se rendre au bureau de police. 4) Nous restons en contact téléphonique avec Mme G qui nous signale que depuis son interpellation par la police, son ex-conjoint a arrêté le harcèlement, du moins momentanément. Elle dit avoir moins peur depuis qu'elle sait qu'elle peut nous appeler à tout moment en cas de récurrence.

2^{ème} étape : Le suivi à moyen terme : il a pour objectif d'aider la victime à analyser son vécu, à se réapproprier ses émotions et initier un processus progressif de dévictimisation par un focus sur ses capacités personnelles à s'affirmer et prendre du pouvoir sur sa vie.

Nous lui avons proposé des rencontres mensuelles pour travailler sur son vécu de violence et ses émotions. En effet, nos entretiens de départ ont mis en évidence ce vécu qu'elle n'avait jamais révélé à personne et sa souffrance est apparue au grand jour. Ce processus d'aide est en cours depuis fin 2009.

3^{ème} étape : Le suivi à long terme : il a pour objectif d'accroître et consolider l'affirmation de soi et l'autonomie, sortir de l'isolement par la rencontre d'autres personnes ayant les mêmes vécus et les mêmes objectifs de reconstruction de soi.

Mme G. a suivi deux ateliers : l'atelier estime de soi fin 2010 et va entrer dans un groupe d'autodéfense en 2011. »

Du côté des auteurs

Les associations travaillant avec les auteurs reçoivent deux types de publics : une majorité se présentant en référence à une contrainte (pour moitié afin d'éviter la prison, pour moitié à leur sortie de prison) sous contrainte judiciaire (le plus souvent à leur sortie de prison) et une minorité arrivant volontairement. Dans la mesure du possible, elles traitent séparément ces deux publics, même si les outils de travail restent les mêmes.

Que sait-on des circonstances de ces rencontres (Laporte, 2010) ?

La démarche majoritaire est « celle d'un homme qui nous contacte, sous une injonction judiciaire suite à des violences commises sur sa partenaire, qui les banalise (voire les dénie), les minimise, les justifie. En prenant cette position, que nous dit-il ? Qu'il est victime d'une erreur judiciaire, victime de toutes ces femmes qui font la pluie et le beau temps (en politique, à la police, au palais de justice...), victime de sa femme qui ne le comprend pas, qui le provoque, qui est alcoolique ou dépressive ou imprévisible... Il nous dit aussi qu'il est victime d'une intrusion dans sa vie privée (intrusion de la police, de la justice, de l'assistant de justice, ...). En forçant un peu le trait, nous dirions qu'il ne se sent pas porteur d'un problème avec les violences. S'il vient chez nous, c'est pour éviter des ennuis supplémentaires : si la justice voit qu'il fait des efforts, elle le laissera en paix » [*id.*].

Quant aux volontaires, on pourrait penser qu'ils ont déjà accompli une première partie du chemin. Et pourtant, selon les professionnels, on en est assez loin : faute d'étayage et de travail de mise à distance, ils pourront vite renoncer. Qui sont-ils, en termes de démarche de soin ? La majorité (24%) anticipe sur une contrainte à venir, suite à une plainte ; parfois (11%), il s'agit de répondre à une demande de l'entourage sonnante comme un ultimatum. En regard, on peut observer ceux (17%) qui viennent sur les conseils d'un service de première ligne (services sociaux, hôpitaux, autres professionnels de santé) et ceux (12%) qui viennent sur la base du travail de médiatisation. On notera enfin ceux (12%) qui ont souhaité prolonger un travail commencé sous injonction. Restent donc plus de 20% de volontaires dont on ne connaît pas le déclic (données du rapport 2010).

Encadré 2

Les étapes du travail de responsabilisation

Le travail de l'association P. prend suit des étapes qui pourraient être résumées ainsi :

« Premières prises de contacts :

- entretiens téléphoniques,
- entretiens individuels de prise de contact (parfois un seul entretien),

Négociation autour de questions « la violence est-elle un problème pour moi et mon entourage ? Ai-je un intérêt à investir du temps, de l'énergie dans la réponse à cette question ? »

- entretiens individuels pour envisager un accompagnement individuel ou en groupe (souvent de 2 à plus de 3 entretiens),
- entretiens individuels de soutien en attente d'une place dans un groupe,

- premières séances dans un groupe (jusqu'à 3 dans notre décompte) avant de s'engager dans le groupe,

Engagement dans un travail de responsabilisation

- travail de responsabilisation dans le groupe (à partir de la 4^{ème} jusqu'à la 21^{ème} séance minimum).

- en un suivi individuel (après le groupe ou en lieu et place de celui-ci – dans certains cas précis) » [*id.*].

Comme on le voit, même dans le cas des volontaires, le travail avec les auteurs est placé sous le signe de la contrainte. Comment, dans ces conditions, mettre en place quelque chose qui ressemblerait à un processus de reprise en main de sa propre vie, que l'association conceptualise en termes de « responsabilisation » ? Si « responsabilisation » ne veut pas dire « culpabilisation », est-ce pour autant de l'*empowerment* ?

Une première réponse, positive, tient aux conditions de travail en situation de contrainte. Ce travail de responsabilisation à haut seuil est effectué dans des conditions où la demande n'est pas avérée : « Pour ce faire, P. doit se situer en dehors de la contrainte, mais sans jamais l'oublier. C'est pourquoi nous préférons dire "travailler avec la contrainte" plutôt que "travailler sous la contrainte". Nous ne pouvons pas faire comme si les personnes venaient porteuses d'une demande : nous nous découragerions très vite. Nous ne pouvons jamais oublier que notre métier est de les aider à s'approprier la question qui leur est posée, et de voir avec nous comment cette question se pose à eux, comment elle leur fait écho, ce qu'ils peuvent en faire aujourd'hui » [*id.*].

Une deuxième réponse, elle aussi positive, tient à la place accordée au collectif. Les groupes de responsabilisation sont de deux types : des « groupes ouverts » (formule dite « extensive »), des « groupes fermés » (formule « intensive ») d'une durée de 6 journées de 7 heures. Chaque participant s'engage pour une durée minimale de 42 heures (21 séances de 2 heures en groupes ouverts ou 6 journées de 7 heures en groupes fermés), 21 séances de 2 heures après lesquelles il peut éventuellement prolonger sa participation. Un groupe se compose de 9 participants maximum et de deux animateurs (de préférence un homme et une femme, même si cela n'est pas toujours possible). L'association insiste sur la spécificité de ce travail : « Dans les deux cas, il ne s'agit pas de "groupes de paroles" ni de "groupes de soutien" même si la parole est bien le vecteur de notre travail et le soutien un des outils de celui-ci. On ne vient pas à P. pour parler d'abord de son mal-être existentiel, même si celui-ci est souvent évoqué. On vient à P. pour participer à un "groupe de responsabilisation par rapport à mes actes de violences" » [*id.*].

Le rapport pose très clairement les bases qui, en des termes liés au fait qu'on est cette fois de l'autre côté, travaillent aussi les émotions par l'écoute, la compassion. Simplement ici le chemin à faire est d'emblée porté par le groupe : « La violence isole. Que ce soit les victimes, les enfants exposés, l'entourage... et les auteurs (...) En proposant un travail en groupe, P. poursuit un objectif précis : réintroduire du collectif dans une dynamique qui cloisonne, isole, exclut. Certes,

c'est un chemin difficile. C'est ainsi que le groupe est souvent pour chacun un lieu de confrontation. Mais pour qu'il puisse être un lieu de confrontation, le groupe doit d'abord être un lieu de soutien où le participant peut recevoir de la part de pairs de la compréhension, voire de la compassion. Le groupe est également un contenant qui accueille les émotions qui émergent au cours d'un travail de remise en question. La question des émotions, de leur ressenti, de leur expression, de la réaction des autres participants à cette expression est centrale dans le travail de responsabilisation. Sans cet espace sécurisant que doit être le groupe ce risque ne sera pas pris. S'il ne peut prendre le risque de ressentir, d'exprimer, d'en vérifier l'impact sur le groupe, comment pourra-t-il accepter le ressenti, l'expression l'impact sur lui de celles de sa partenaire ? » [*id.*].

Même aussi sommairement survolées, les pratiques de prise en charge qui viennent d'être présentées, attestent de la volonté de ces associations, chacune à sa manière et séparément, de considérer les protagonistes des affaires de violence conjugale « là où ils en sont » et non pas « pour ce qu'ils sont », de les inscrire dans une démarche qui ne préjuge pas d'étapes incontournables et de viser à substituer au pouvoir sur les autres ou à la domination par les autres, une expression de puissance d'exister. Mais, comme le jugement sociétal porté sur ces protagonistes n'est pas symétrique quant à lui, on peut facilement imaginer les problèmes qui se posent aux travailleurs sociaux qui voudraient symétriser l'*empowerment* des auteurs et celui des victimes.

L'*empowerment* pour les équipes : puissance et impuissances

Des équipes qui déploient des efforts continus pour reconstruire, consolider ou tout simplement arrêter l'autodestruction – processus que le terme d'*empowerment* vient sténographier – auraient-elles besoin, elles aussi, de se construire de la confiance, au moins comme une appétence, à défaut de se constituer comme un capital ? Sans doute pas, tant qu'elles engagent, sur leurs terrains respectifs (dans le vocabulaire des équipes observées : le « travail sectoriel »), des outils identifiés et validés, même si l'usure et l'échec peuvent parfois révéler l'inquiétude sous-jacente, ce souci dont le soin n'est qu'une forme (la cure et le *care* ne recouvrent pas totalement la *cura*). Mais les professionnels suivis ici sont loin d'avoir la même assurance dès lors qu'ils entreprennent de faire communiquer le souci pour les auteurs avec le souci pour les victimes (pour les équipes : « le travail intersectoriel »). La mise en œuvre d'outils collaboratifs nouveaux, dont la portée est difficile à évaluer, ouvre pour eux une séquence d'incertitude, productrice d'épreuves qui obligent à convoquer les valeurs et les politiques et qui ne sont pas sans conséquence y compris pour le travail sectoriel. La volonté d'être ensemble pour faire avancer cette cause ne suffit pas et c'est à ce point que la question d'un soutien aux équipes s'est posée. Comme on le verra, après pas mal d'hésitations et de tensions, ces professionnels ont fini par reconnaître comme légitime la multiplicité des attachements au collectif de travail et la faiblesse de certains d'entre eux : c'est cette réflexivité douloureuse qui a enclenché un *empowerment* au sein des équipes.

Un outil controversé : le « Processus de Domination Conjugale »

Pour comprendre les difficultés que peuvent rencontrer des équipes pourtant décidées à travailler ensemble au sein d'un collectif (labellisé comme « Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales »), il faut avoir connaissance de leurs rapports respectifs à leur outil de travail commun : le « Processus de Domination Conjugale » (PDC désormais, conformément d'ailleurs à l'appellation courante au sein des équipes). Le PDC a joué un rôle au moins aussi grand dans la constitution des dispositifs de travail que la volonté des dirigeants des associations concernées. Élaboré par deux responsables d'institutions québécoises (La Séjournelle et L'Accord Mauricie) avec le soutien de l'Université de Québec à Trois-Rivières, cet outil est destiné à saisir les dynamiques de domination qui se propagent tout au long de l'aventure conjugale de deux personnes (ici, concernées par les violences conjugales), en les replaçant dans leur contexte relationnel actuel mais aussi passé (leur socialisation est reconstituée à l'aide des informations recueillies). L'outil agit comme une sorte de baromètre qui prend en compte « l'activation » de l'auteur et de la victime. Ce baromètre permet de regarder la situation, non sur une seule séquence, mais sur un plus long terme, et de déterminer ainsi un certain degré de sévérité : dans quelle mesure la « dynamique » de la situation risque-t-elle de devenir « fonctionnelle », voire « chaotique »¹⁰ ?

On peut donc bien imaginer en quoi cette technique de travail, certes applicable séparément à la victime et à l'auteur, pourrait être un atout pour une coopération entre équipes : au fond, elle nous dit que les informations que les uns détiennent peuvent aider les autres dans leur prise en charge. Mais comment le mettre en pratique, dans un soin qui doit cependant rester clivé, les victimes d'un côté, les auteurs de l'autre (c'est d'ailleurs là l'une des premières choses que le néophyte apprend lorsqu'il arrive sur ce terrain, que ce soit en Belgique ou ailleurs) ?

Face à ce nouvel outil, qu'il s'agit, dans les premières réunions, de mettre en œuvre sur des cas passés, comment les cultures professionnelles initiales réagissent-elles ? Après tout, pourrait-on penser, qu'ils s'occupent des auteurs ou des victimes, ces intervenants ont sans doute des éléments de formation en commun. Et de fait, on trouve, des deux côtés, des psychologues, des criminologues (formation très opérationnelle en Belgique) et des travailleurs sociaux. Toutefois, la rigidité dans le rapport aux études initiales (c'est-à-dire dans le rapport à ce que Freidson appelait le « modèle sacré » pour les médecins, formule qu'on peut transposer ici) n'est pas également distribuée entre ces professions : ce sont les psychologues qui se sont montrés les plus méfiants à l'égard du PDC, cette innovation hybride. En outre, des années de développement séparé, de méfiances réciproques n'ont pas été brusquement gommées par la construction volontariste (celle des directions) de dispositifs de coopération. D'où les questions et les soupçons : est-ce sérieux ; à qui cela sert-il vraiment ?

Deux hypothèses peuvent être mobilisées à ce propos.

¹⁰ Les termes entre guillemets sont fréquemment employés par les personnels.

- La première puise dans les interprétations proposées, comme on dit, « par les acteurs eux-mêmes » : pour les un(e)s, le PDC formalise avec bonheur et avec rigueur des années de pratique bricolées à coup d'intuition et d'analyses d'échecs, sans pour autant les brider ; pour les autres, les savoirs et les algorithmes disponibles permettant d'affronter ces situations sont nombreux (de la psychanalyse à l'analyse systémique) et forment, avec le PDC bien sûr, le contenu d'une boîte à outils. La tension sous-jacente ici est bien connue (elle traverse toute l'histoire du travail social) et Lévi-Strauss en avait donné l'idée-force dans *La Pensée Sauvage*, en opposant « le bricoleur » et « l'ingénieur »

- La seconde est un peu plus objectivante (ce qui ne veut pas dire plus juste) : on voit bien que certains groupes de travail mettent en présence des intervenants aguerris, pouvant s'appuyer sur leur expérience et d'autres, plus récemment arrivés sur le terrain, plus influencés par les modèles de raisonnement universitaires (en criminologie ou en psychologie clinique). Seraient alors en jeu différents états de prégnance des politiques professionnelles (Trépos, 2006) : le passage d'une politique professionnelle par anticipation, que distillent les disciplines universitaires, à une politique professionnelle par participation, qu'impriment expériences individuelles et collectives.

Voilà donc le PDC sur le point d'être considéré comme la langue d'Esopé : la meilleure et la pire des choses. Cet élément de fragilité n'est donc pas seulement « technique », du moins pas au sens restreint du terme, couramment employé. Il a constitué, de manière récurrente au cours de nos quatre années d'observation, une pierre d'achoppement entre équipes, sans jamais émerger comme une épreuve véritable.

Les équipes à l'épreuve

Des équipes décidées à coopérer alors qu'elles viennent d'horizons différents, dotées d'un outil de travail commun avec lequel elles n'ont pas le même rapport : n'est-ce pas suffisant, dans un premier temps ? En fait la dynamique interne de leur collaboration les a menées bien au-delà, vers des crises explicites au cours desquelles il a fallu remonter jusqu'aux principes. Plusieurs épreuves liées à la coopération intersectorielle se sont manifestées de façon spectaculaire en novembre 2008 à Liège et ont duré plusieurs mois.

La première est celle de l'urgence. Plutôt qu'une épreuve solennelle (au sens de Boltanski et Thévenot, 1991), il y a une séparation, qui pourrait être fonctionnelle (et que l'on retrouve ailleurs dans les secteurs médicaux et sociaux), mais qui est insuffisamment discutée entre

- ceux et celles qui considèrent que l'urgence suspend tout principe supérieur (en particulier le secret professionnel) et le traduisent par un impératif absolu, celui de sécurisation des personnes ;

- et celles et ceux qui refusent de confondre deux temporalités (celle de l'urgence et celle du soin) pour définir les formes de sécurisation.

Pour schématiser (car les positions ne sont pas complètement alignées au sein des associations : « Nous avons peut-être une envie de nous présenter comme homogènes qui transparait, laissant échapper des ambivalences » - disait un professionnel, côté auteurs), la première position est plutôt adoptée par les équipes s'occupant des victimes et la deuxième par les équipes s'occupant des auteurs. Ce rapport différent à l'urgence interroge des ressorts profonds (métaphysiques et politiques) et déstabilise vraiment les équipes, car ce n'est pas seulement le travail de coordination qui s'en trouve ralenti : chacun s'interroge aussi sur ses propres pratiques. Un accord explicite, moyennant une épreuve où « on met tout sur la table », doit être possible sur la base de la deuxième position (puisque'elle admet l'existence de la première, mais non son exclusivité : il s'agit alors de trouver des compromis possibles). Les équipes, soucieuses d'avancer sur ce point, ont engagé des dispositifs de sortie de crise en s'appuyant sur l'idée de « secret professionnel partagé ».

L'épreuve de gestion des identifications (ou épreuve de notoriété) concerne

- celles et ceux – surtout les associations travaillant avec les victimes – qui se sentent étiquetés comme amateurs (et qui le sont parfois : « Autant je peux expliquer pourquoi j'ai fait ce que j'ai fait... autant j'ai l'impression /que du côté victimes/ il y a de l'amateurisme. On peut tout quand on est du côté des victimes » – salarié, côté auteurs), alors qu'ils ont le sentiment que c'est bien une action professionnellement responsable qui doit être menée et que c'est ce qu'ils font (sachant pourtant que tous les milieux professionnels sont confrontés à ce risque, chacun étant toujours l'amateur pour quelqu'un d'autre) ;

- celles et ceux qui se sentent étiquetés comme complaisants (« J'ai eu très vite l'impression de devoir justifier notre travail, comme si on était trop complaisants » – salarié, côté auteurs) ou « du côté des auteurs » (parce qu'ils travaillent à les écouter), alors qu'ils estiment qu'il n'y a pas de raison de l'être.

Cette épreuve de notoriété est à mettre en rapport avec l'histoire des deux équipes. Les associations s'occupant des victimes qui ont été observées ici, sont issues du féminisme (le recrutement se fait encore explicitement sur ce critère) et les premières professionnelles engagées (il y avait aussi de nombreux hommes) n'avaient pas nécessairement un cursus universitaire (Schweier, 2007 ; Boussaguet, 2009). Alors que dans l'association s'occupant des auteurs, les recrutements ont largement fait la place à ces cursus. Ces affrontements quant aux principes (durs à vivre si l'on en croit les professionnels rencontrés : « C'est comme si je devais dire que je travaille avec les auteurs pour le bien des victimes » ; salarié, côté auteurs) ne peuvent trouver d'issues sur ce terrain : tout y dépendrait de la capacité des participants à les traduire en épreuves industrielles (c'est-à-dire gouvernées par le principe d'efficacité) pour la question de l'amateurisme et en épreuves domestiques (gouvernées par le principe de confiance) pour la question de la complaisance. Au moment de l'observation, ces montées en généralité avaient échoué et d'autres manières de traiter la difficulté s'étaient imposées.

Les bénéfiques de la réflexivité : empowerment et attachements

Les groupes puisent largement dans leurs propres habitudes de travail pour essayer de dégager des cas analysés en commun des enseignements pour une meilleure prise en charge des situations de violence conjugale. C'est bien normal après tout que ces professionnels, dont certains sont très aguerris, cherchent à transposer dans cette situation de collaboration ce qu'ils savent faire de mieux. Pourtant, l'attente des promoteurs de l'action est plus ambitieuse encore : il s'agit de passer de la réplication à l'invention en se servant du collectif comme levier.

En effet, la première observation montre que les participants aux groupes PDC « prennent sur eux » pour essayer d'aller de l'avant, alors que bien souvent leurs principes de travail autant que leurs réflexes professionnels leur conseilleraient de s'arrêter là : « Bien souvent, ça m'a donné un regard rude sur nous. J'estimais qu'on avait tout le temps la trouille. Je trouvais ça inadmissible, alors que C. n'avait pas le choix de s'en protéger. Notre attitude de réserve n'était pas correcte. » (direction, côté auteurs). Ce qui fait reposer une lourde charge sur chacun : à la difficulté du travail quotidien auprès des victimes comme des auteurs se rajoute donc le poids d'une coopération inédite, qui est le plus souvent prise en charge individuellement. On a pu le dire ci-dessus : ces intervenants sociaux font preuve d'une belle capacité de réflexivité (au sens de capacité de modifier l'engagement dans l'action future par la prise en compte de l'analyse de l'engagement dans l'action passée, suivant la belle définition que donne Heinz Wismann : « (...) ne pas être tout simplement envahi par les choses qui se présentent, même avec une allure de valeur incontournable. » – Wismann, 2013, p. 34). Mais il s'agit d'une réflexivité individuée, une forme d'autocritique des erreurs commises, alors même que le groupe offrirait bien des ressources collectives pour aller de l'avant. Tout se passe comme si les groupes attaquaient la tâche par son aspect le plus difficile : on pourrait en effet se dire qu'il serait plus logique que chacun n'ait pas à rendre compte individuellement, avant toutes choses, de ses préventions et de ses doutes et que le groupe soit le relais efficace des attitudes de coopération, le dépositaire des savoir-faire inventifs ; l'individuation de ces savoir-faire se ferait progressivement, sans exiger que chacun soit préalablement « prêt ». On serait bien alors dans cette culture de l'évaluation processuelle dont il vient d'être question plus haut. En d'autres termes, il s'agit de viser en premier lieu une réflexivité distribuée.

On est ici au cœur de ce qui est visé par les promoteurs de cette action : la coopération entre « les deux côtés » du travail sur les violences conjugales doit pouvoir être mise en œuvre avec les gens « là où ils en sont », puisque c'est la qualité du dispositif de travail qui est le garant de l'avancée. Mais il suppose une interrogation permanente sur ce que chacun en attend. C'est d'ailleurs ce postulat d'un va-et-vient entre la réflexivité distribuée (portée par le collectif) et la réflexivité individuée, qui rend crédible l'idée d'étendre le réseau à des partenaires potentiels qui, à cet égard, sont encore bien plus loin de toute idée de coopération. Il faut insister sur l'intelligence de cette stratégie des promoteurs de l'action : le dispositif doit être l'objet de toutes les attentions, parce que, comme l'a montré Giorgio Agamben, il peut être à l'origine de formes de subjectivation très indésirables (Agamben, 2007). Il n'est pas bon en soi.

La problématique de travail de ces équipes me semble pouvoir être interprétable en termes d'*empowerment* : elles imaginent des dispositifs permettant de soulager le poids individuel de la coopération intersectorielle (et au fond, du travail sectoriel lui-même) pour laisser la possibilité à chacun de s'investir à son degré et à sa manière. Pour la plupart, ces professionnels avaient considéré qu'on ne pouvait s'investir dans cette coopération que d'une seule manière, qui en aurait été l'orthodoxie, plus ou moins bien vécue. Ils découvrent en cours d'exercice qu'il est possible d'y participer à des degrés divers, de tirer parti d'un usage faible des dispositifs (Trépos, 2003) et d'y trouver de la ressource (dans ma terminologie : de la puissance). Non pas une affiliation, mais de multiples attachements (au sens de Callon, 1999) qui peuvent être des étayages d'*empowerment*.

La légitimation des attachements multiples

Une réunion de toutes les équipes en avril 2011 à Liège a explicité plusieurs de ces modalités d'attachement au travail intersectoriel, qui comportent chacune autant de nuances ou de degrés que l'on voudra. On peut les ramener à cinq (qui n'ont pas toutes été formulées en ces termes) : les attachements aux dispositifs (qui met en rapport des conventions de travail), aux dispositions (qui met en rapport des relations humaines), aux outils d'intervention (qui met en rapport des manières de parler de ce que l'on fait), aux outils de réflexivité individuelle (une mise à distance professionnelle qui met en rapport des manières de se représenter son propre travail), aux outils de modélisation (qui met en rapport des manières de légitimer le travail en commun).

L'attachement aux dispositifs peut être assez élevé dès lors que l'on a décidé de travailler ensemble et que l'on constate que ça marche (notamment à Liège, grâce au dispositif conventionné nommé « *protocole* » de coopération). Pourrait-il sans risque être maximal ? Ne serait-ce pas fétichiser les dispositifs ? Un échange l'illustre bien : « sommes-nous prêts à nous accrediter l'un l'autre ? », demande quelqu'un. Certains estiment qu'il faut de l'accréditation quand il n'y a plus de confiance et d'autres, que l'accréditation est le moyen de continuer à utiliser la confiance sous d'autres contraintes de travail. Cette accréditation pragmatique (au sens usuel du terme) pourrait porter sur les terrains qui auront été délimités, par exemple, ce que l'on a élaboré en commun (la formation des professionnels de première ligne) : « (...) On n'a pas besoin d'être d'accord sur tout. On arrive à former ensemble » (salariée, côté victimes).

L'attachement aux dispositions est une autre manière de dire le rapport aux manières d'être : on peut ainsi être attaché au dispositif sans avoir envie de travailler avec telle personne : « je me sens très proche de leurs engagements dans le travail » ; « le courant passe avec certains » (membre de la direction, côté auteurs).

L'attachement aux outils d'intervention est, on l'a vu, un nœud de tension : le PDC fonctionne comme un objet-frontière, à l'intersection de deux mondes, chacun ayant la possibilité de s'y référer sans dire explicitement ce qu'il en retient (il est d'ailleurs significatif qu'il soit toujours

nommé comme un sigle acronymisé, ce qui évite de s'interroger sur son contenu). Deux contenus-frontières du PDC ont été mobilisés au cours de la réunion : « *la socialisation* » et « *le processus* ». Un troisième était possible (« *la domination* ») : le terme est l'un des plus présents dans le vocabulaire, mais il semblait y avoir accord sur le sens à lui donner. De ce point de vue, la circulation des attachements sur cet axe est très peu stable (le PDC est souvent critiqué, mais on voit que les ateliers ont peiné à lui trouver des compléments acceptés). « Même si chacun n'utilise pas les outils comme l'autre l'imagine », l'effet produit par le réseau est réel. En plaidant ainsi pour la force de l'usage faible du réseau, cette salariée (côté victimes) apporte un argument de poids dans le débat, celui de l'usage pragmatique des rencontres et non pas d'un usage magique : elle ne dit pas « je crois au Réseau », mais « je crois à l'utilité de réseauter ».

L'attachement aux outils de réflexivité individuelle peut être considéré comme moins sous les feux des projecteurs, puisqu'il va préférentiellement fonctionner au niveau individuel (en quoi cela fait-il évoluer ma pratique ?). La réflexivité ce n'est pas seulement réviser sa manière de travailler (on reste sur le même plan : « il faudrait que je tienne plus compte de ce point de vue »), mais c'est aussi et surtout interroger sa manière de travailler (on confronte deux plans : « qu'est-ce que cela signifie – par exemple professionnellement ou civiquement – que je travaille ainsi ? »). On peut imaginer qu'une équipe, en se fixant comme objectif d'interroger ses pratiques sous cet angle fasse aussi progresser les réflexivités à l'échelon des personnes.

L'attachement aux outils de modélisation peut être estimé comme celui qui est le plus faiblement développé. La modélisation est plutôt perçue comme une injonction institutionnelle (la Région Wallonne et les directions des équipes en attendent beaucoup) et un peu moins souvent comme une occasion dont il faudrait se saisir pour faire évoluer les pratiques. Elle est vécue par presque tous comme une chance à saisir à l'interne (une modélisation du travail des équipes pour les équipes) et non comme une forme de transfert de technologies (modélisation pour d'autres professionnels), ce que souhaiteraient les directions.

Le fait d'avoir pu expliciter la légitimité de l'inégalité d'intensité des attachements et de l'évolution pour une même personne, sans que cela menace le travail de coopération intersectorielle a soulagé la plupart des participants : le collectif a manifesté de façon solennelle qu'il admettait de porter la charge de l'engagement sans attendre que soient réduits les territoires d'impuissance. C'est ce type de confiance qui donne son contenu à l'*empowerment* des équipes.

Reste que les équipes (sans doute pas tous les professionnels en leur sein, mais un noyau très actif à la périphérie des directions, qui elles sont en pointe) ne se satisfont pas de ces manières de légitimer la diversité des formes d'engagement dans la coopération. Elles ont identifié, pour ce travail qui est passé de la « coopétition » à la coopération, les nombreuses zones d'impuissance qu'elles rencontrent et avec lesquelles elles doivent travailler. Les poser d'emblée eût été très décourageant. Les rappeler au bout de plusieurs années de chemin difficile sonne comme un principe de réalité. Mais selon ces militants du « réseautage », parvenir à donner

une place aux zones d'impuissance éclaire par contrecoups toutes celles auxquelles ils sont confrontés sur leurs terrains respectifs : la garde des enfants (les auteurs sont prêts à tout pour les voir et propagent l'image de la mauvaise mère persécutrice et injuste), le risque suicidaire chez les auteurs comme chez les victimes (qui peut entraîner toute la famille), les inconnues du dossier judiciaire et policier, la minimisation du danger par la victime (pour elle, pour ses enfants) qui contraste souvent avec la maximisation par sa famille, le déficit de concertation magistrats / policiers.

Puissance, impuissances : de l'emprise aux prises

Les « situations de travail » sur les violences conjugales sont des situations ordinaires (chacun peut être auteur, victime, arbitre ou témoin d'une interaction violente) que la compétence professionnelle des spécialistes et le mandat des institutions transforment en objet d'intervention. Les outils de diagnostic et de remédiation sont donc posés sur des situations que l'on pourrait parfaitement « laisser courir » ou au contraire interrompre : les intervenants jugent une dangerosité, alertent, sécurisent ou au contraire relativisent selon des critères qui peuvent être difficiles à comprendre. Cette frontière indécise entre les savoirs utilisés dans la vie courante (qui nous permettent eux aussi d'alerter ou de dédramatiser) et les savoirs savants est particulièrement caractéristique des situations de violence conjugale : il est bien vrai que tout un chacun peut « faire quelque chose pour arrêter ça », mais ce quelque chose peut être source d'un danger plus grand ; il est bien vrai qu'une longue expérience de ces interactions violentes peut garantir quelques gestes immédiats de sécurisation, mais suffisent-ils pour donner un sentiment de sécurité ? Cette frontière indécise rend plus que jamais nécessaire la mise au point et la mise en état de marche d'équipements professionnels.

Nous en avons exploré quelques-uns, qui ne sont sans doute pas tout à fait représentatifs ni pour la France, ni même pour toute la Belgique, tant on a pu voir ici des innovateurs à l'œuvre. Nous avons analysé, sur la base d'un modèle en trois niveaux (métaphysique, politique, technique) des situations de travail – dites de deuxième ligne, c'est-à-dire hors d'une situation de contact direct avec la violence en train de se déployer – sur les violences conjugales, mais aussi des situations de travail de troisième ligne, c'est-à-dire celles qui posent la question d'un modèle de travail sur la rencontre de deux mondes aux développements jusqu'alors séparés. Au cœur de ces situations, le même concept émerge, dans le lexique des intervenants, quoique avec des degrés différents d'insistance : celui d'*empowerment*. Au-delà de l'occurrence d'un concept, ce qui doit retenir l'attention c'est qu'il s'applique autant aux destinataires (les intervenants sociaux) qu'aux destinataires (victimes et auteurs) et qu'il pose comme condition optimale de réalisation la puissance du collectif.

Nous voilà donc avec des lignes de force dégagées par ces innovateurs que nous avons suivis : le pouvoir doit composer avec la puissance, comme la formation avec l'*empowerment*, la toile d'araignée avec le réseau. En d'autres termes, dans ce travail, il faut viser les prises plutôt que l'emprise ; les repères pour défroisser les plis (pour parler dans le vocabulaire de

Chateauraynaud, 2011). L'*empowerment* c'est permettre à quelqu'un d'assumer la puissance d'être soi, ce n'est pas lui donner du pouvoir ou des capacités. Cela passe sans doute par la reconnaissance préalable d'une impuissance (reconnaître que la réalité a des plis). Le constat d'impuissance conduit-il au renoncement à l'action, au découragement ? Pas nécessairement, si les intervenants prennent la mesure de leurs zones d'impuissance : pour un collectif, se définir en impuissance, c'est se défaire d'une perspective de pouvoir (comme emprise) ; être « en intersectoriel », c'est trouver de la puissance, des prises.

Assumer cette impuissance n'interdit pas, bien au contraire, de chercher à entraîner d'autres acteurs dans l'aventure : c'est toute l'ambition du travail de diffusion des problématiques intersectorielles auprès des intervenants de première ligne. Une ambition qu'il n'a pas été possible d'illustrer ici, mais dont on peut donner quelques orientations : comment faire de l'*empowerment* sur un corps de police ou de magistrature, qui vont se placer d'emblée en relation de pouvoir ? Comment arriver à ce que l'emblème du Pouvoir (répressif) se pense aussi (pas exclusivement bien sûr) en termes de synergies de puissances ? Les conventions, protocoles seront des repères pour baliser le chemin.

Annexe

Encadré 3

L'observation d'une coopération innovante

Le fil conducteur est ici le travail d'observation prolongée des Pôles de Ressources spécialisées en Violences Conjugales et Intrafamiliales mises en place depuis 2007 avec le soutien de la Région Wallonne en Belgique.

Il s'agit d'un travail de coordination effectué par quatre équipes de travailleurs sociaux s'occupant de violences conjugales. L'originalité du dispositif qu'ils ont mis en place tient au fait que les uns travaillent avec des « victimes » de violences conjugales (personnes, en général des femmes, ayant subi ou continuant à subir des atteintes de tous ordres), tandis que les autres travaillent avec ce qu'ils appellent des « auteurs » (personnes, en général des hommes, ayant commis des violences et astreints, par ordonnance du tribunal, à se faire aider). Alors que, du côté des victimes, les professionnels sont animés par une idéologie explicitement féministe, du côté des auteurs, ce sont plutôt des travailleurs sociaux classiques. Leur collaboration s'appuie sur un protocole élaboré à Trois-Rivières, au Québec, formalisé sous le nom de « Processus de Domination Conjugale » (PDC), qui leur permet d'identifier les éléments d'une situation de violence conjugale et de définir les modalités d'intervention commune sur cette situation. L'intérêt de porter le regard sur cette collaboration originale et très rare (au point qu'il est permis de les considérer, du moins en Europe, comme des innovateurs), c'est la grande réflexivité qui est mise en œuvre au cours des sessions de travail bimensuelles que l'on a pu suivre pendant quatre ans.

Les équipes

Deux équipes coopèrent à Liège : le Collectif contre les Violences Conjugales et l'Exclusion (CVFE), regroupant une soixantaine de salariés travaillant à l'accueil (gestion d'un refuge) et à l'information auprès des victimes ; Praxis, regroupant une quinzaine de salariés, travaillant – aux trois quarts sous mandat judiciaire – auprès des auteurs. À La Louvière, Solidarité-Femmes (une association d'une trentaine de salariés) accomplit pratiquement le même travail auprès des victimes ; Praxis y dispose d'une antenne avec quatre salariés. Ensemble, des binômes relevant des trois associations (CVFE, Solidarité-Femmes et Praxis) assurent de nombreuses formations, dans le cadre du Pôle de ressources. Dans cet article, les équipes sont traitées en bloc : « du côté victimes » ou « du côté auteurs ».

Les conditions de recueil des données

Observations et entretiens représentent 308 heures de présence sur les deux terrains (Liège et La Louvière) au cours des quatre années. Elles se rapportent en fait à trois opérations inégales.

*Une première dimension (40% du temps) concerne le suivi des groupes de travail.

- Une participation observante aux travaux des divers groupes existants (à Liège et à La Louvière) : il s'agissait alors de relever les composantes de situation, les dispositifs de travail, les tensions éventuelles.
- Une participation intervenante aux travaux de ces groupes : il s'agissait de restituer aux participants les relevés d'observation, mais aussi les résultats d'entretiens extérieurs avec des partenaires, le tout devant produire une réappropriation, des ajustements, voire de nouvelles questions.

**Une deuxième dimension (environ 10% du temps) concerne le recueil d'informations et d'opinions auprès des partenaires potentiels et actuels (policiers, magistrats, services d'aide). Il s'agissait,

- soit de recueillir leur vision *post hoc* sur le déroulement du travail ou des réunions (incompréhensions, insatisfactions ou doutes, mais aussi réappropriations positives),
- soit de recueillir les avis de partenaires potentiels, qui n'ont pas encore été activés par le dispositif ou qui n'ont pas été repérés comme tels.

***Une troisième dimension (50% du temps) concerne la tenue du Comité de Pilotage (quatre directeurs et deux adjoints). Elle est essentielle pour restituer le cheminement des opérations.

Bibliographie

Agamben G., 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, éd. Rivages.

Apostel L. *et al.*, 1994, *World Views: from Fragmentation to Integration*, Brussels, VUB (Freije Universiteit Brussels).

Bacchi C.L., 1999, *Women, Policy and Politics: The Construction of Policy Problems*, New York, Sage Publications.

Bacqué M.-H., 2005, « L'intraduisible notion d'*empowerment* vue au fil des politiques urbaines américaines », *Territoires*, n° 460, p. 32-35.

Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, éd. La Découverte.

Balazard H. et Genestier P. (sd), « La notion d'*empowerment* : un analyseur des tensions idéologiques britanniques et des tâtonnements philosophiques français », en ligne sur

[polcomp.free.fr/textes/seance3_2_balazard_genestier.pdf].

Bauman Z., 2006, *La société assiégée*, Rodez, Le Rouergue. (réed. Pluriel).

Boltanski L., Thévenot L., 1999, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, éd. Gallimard.

Boussaguet L., 2009, « Les "faiseuses" d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 2, p. 221-246.

Callon M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction (...) », *L'Année sociologique*, n° 36, p. 175-208.

Callon M., 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, vol. 99, n° 1, p. 1-13.

Chateauraynaud, F., 2011, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, éd. Petra.

Dauphin S., 2010, *L'État et les Droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

de Graaf W., Hoogenboezem G. et Maier R., 2001, *Possibilities and Limits of Empowerment*, Utrecht, University of Utrecht (ASW).

Deroff M.-L. et, Potin E., 2013, « Violences conjugales dans l'espace familial : que fait-on des enfants ? Pratiques professionnelles au croisement des champs de la protection de l'enfance et des violences conjugales », *Enfances, Familles, Générations*, n° 18, p. 120-137.

Ergün R., Akal C.B., 2009, « Quelques notes sur les traductions du *Traité Théologico-politique* de Spinoza: notamment sur les concepts de *potestas*, *potentia*, *ius* et *lex* », *Synergies Turquie*, n° 2, p. 197-203.

Fassin D. (dir.), 2004, *Les maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, éd. La Découverte.

Foucault M., 2001, *Dits et écrits, II*, Paris, éd. Gallimard (Quarto).

Freedman J. et Valluy J. (dir.), 2007, *Persécutions des femmes. Savoirs, mobilisations et protection*, Bellecombe-en-Bau, Éditions du Croquant.

Hammouche A. et al. (dir.), 2012, *Violences conjugales. Rapports de genre, rapports de force*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Essais »

Heidegger M., 1986, *Être et Temps*, Paris, éd. Gallimard (1927).

Jaspard M. et al., 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, éd. La Documentation française.

Jouve B., 2006, « Éditorial. L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 1, p. 5-15
URL [www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2006-1-page-5.htm].

DOI : [10.3166/ges.8.5-15](https://doi.org/10.3166/ges.8.5-15).

Kelly L., 2010, « The (In)credible Words of Women : False Allegations in European Rape Research », *Violence Against Women*, December, n° 16, p. 1345-1355.

Lacan J., 1966, *Écrits*, Paris, éd. du Seuil.

Laporte J., 2010, *Contribution à la connaissance des auteurs de violences conjugales et de la prévention des actes de violences : les groupes d'auteurs de violences conjugales*, Thèse de

doctorat en Psychologie, Lyon 2 [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2010/laporte_j].

Lynch K., 2007, « Love labour as a distinct and non-commodifiable form of care labour », *The Sociological Review*, vol. 55, n° 3, p. 550-570.

Marzano M., 2006, *Je consens donc je suis. Éthique de l'autonomie*, Paris, éd. PUF.

Mol A.-M., 1999, « Ontological politics. A word and some questions », in Law J., Hassard J. (eds), *Actor-Network Theory and After*, Oxford-Malden, Blackwell (The Sociological Review Monographs), p. 74-89.

Molinier P., 2013, *Le travail du care*, Paris, éd. La Dispute.

Nicco-Kerinvel C., 2004, *Puissance et individu chez Descartes, Hobbes et Spinoza*, Thèse de philosophie, ENS de Lyon [<http://www.cerphi.net/spip.php?article44>].

Paperman P., 2013, *Care et sentiments*, Paris, éd. PUF.

Paperman P., Laugier S. (dir.), 2006, *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Raisons Pratiques, Paris, Éditions de l'EHESS.

Paperman P. et Laugier S., 2005, *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Parsons T., 1973, *Sociétés : essai sur leur évolution comparée*, Paris, éd. Dunod.

Schweier S., 2007, « Un exemple du traitement des violences conjugales. La Fédération nationale Solidarité Femmes », in Chetcuti N., Jaspard M., *Violences envers les femmes. Trois pas en avant, deux pas en arrière*, Paris, éd. L'Harmattan, p. 95-116.

Star S.L. et Griesemer J., 1989, « Institutional ecology, 'translations' and boundary objects : amateurs and professionals in Berkeley's Museum of vertebrate zoology, 1907-39 », *Social Studies of Science*, vol. 19, n° 3, p. 387-420.

Trépos J.-Y., 2003, « La force des dispositifs faibles. La politique de réduction des risques en matière de drogues », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. CXIV, 1^{er} semestre, p. 93-108.

Trépos J.-Y., 2006, « Savoirs professionnels et situations d'expertise », *Knowledge, Work, Society / Savoir, Travail, Société*, vol. 4, n° 2, p. 133-153.

Trépos J.-Y., 2007, « Seuils d'aide et politiques d'activation (...) », *Psychotropes*, vol. 13, n° 2, p. 9-26.

Trépos J.-Y., 2012, « Les équipements du souci dans un État social délégitimé », in Trépos J.-Y. (dir.), *Les dispositifs modestes du souci. Expérimentation, réflexivité et modélisation dans l'intervention sociale*, Nancy, éd. PUN-Edulor.

Tronto J., 2009, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, éd. La Découverte.

Vigarelo G., 1998, *Histoire du viol XVI^e-XX^e siècles*, Paris, éd. du Seuil.

Wallace C., 2001, « Youth, Citizenship and Empowerment », in Helve H., Wallace C., *Youth, Citizenship and Empowerment*, Aldernot – Burlington – Singapore – Sydney, Ashgate, p. 11-31.

Wismann H., 2013, *Penser entre les langues*, Paris, éd. Albin Michel.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Yves Trépos, "L'empowerment, entre puissance et impuissances Le cas des violences conjugales et intrafamiliales", Sciences et actions sociales [En ligne], N°2 | 2015, mis en ligne le 22 octobre 2015, URL : <http://sas-revue.org/index.php/21-n-2/dossiers-n2/32-l-empowerment-entre-puissance-et-impuissances-le-cas-des-violences-conjugales-et-intrafamiliales>

Auteur

Jean-Yves Trépos

Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S)

Université de Lorraine

UFR Sciences Humaines et Sociales - METZ.

jean-yves.trepos@univ-lorraine.fr

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors